

# «Un écoquartier à Malley OUI, mais pas sur un site pollué !»

Un peu d'histoire

Mais, quelle pollution ?

Le projet de réhabilitation de la friche

Pourquoi une pétition

Qu'en pensent les spécialistes

Exploitation de 1911 à 1970

Florissant

Magasin à charbon

Halle à coke

Abattoirs

1956, après 45 ans

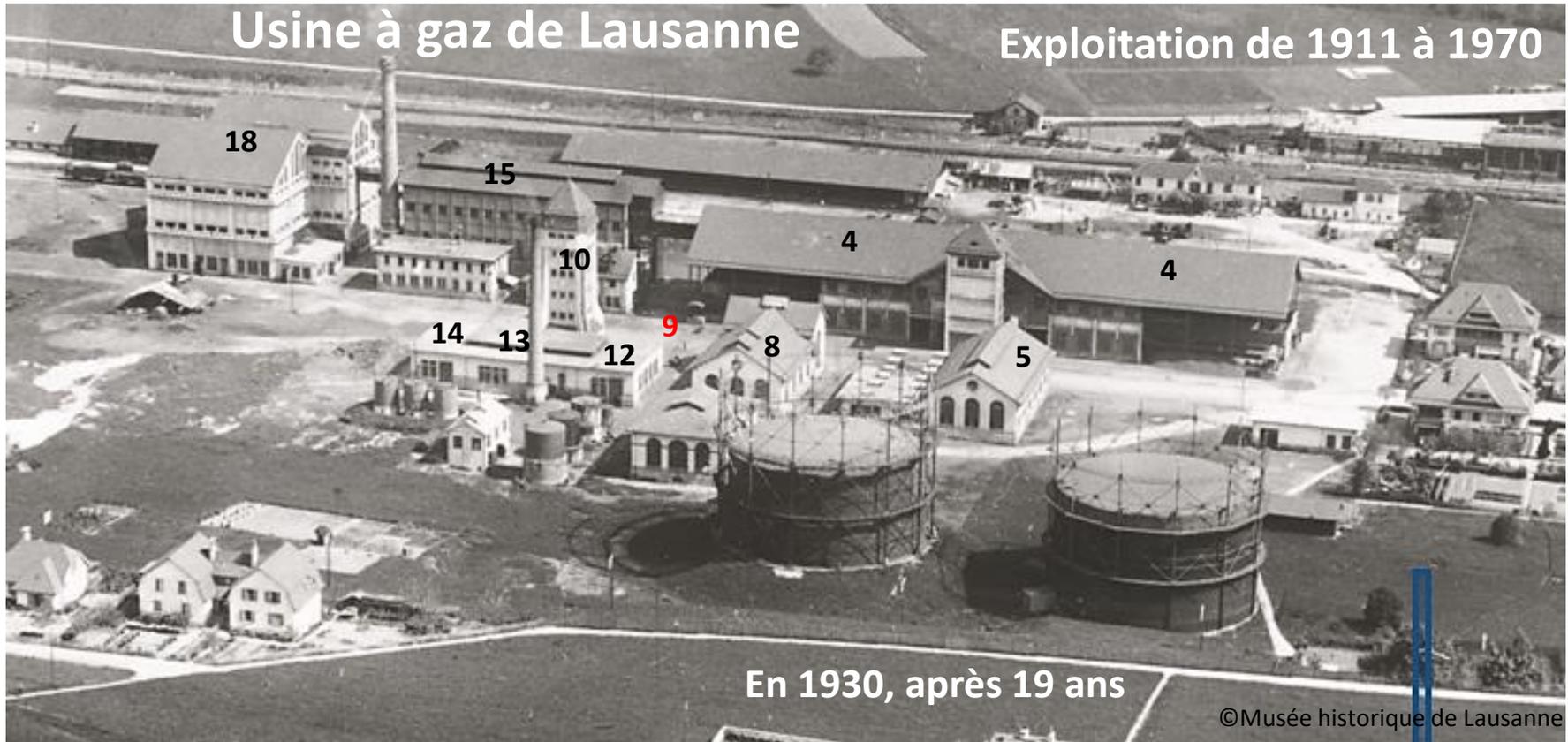
Aéroport de la Blécherette, Vue aérienne du site de l'usine à gaz de Malley et du gazomètre « sec » de 40'000m<sup>3</sup>, 18.08.1956. ©Musée historique de Lausanne

\*) Réf 1

# Un peu d'histoire

Usine à gaz de Lausanne

Exploitation de 1911 à 1970



\*) Réf 1

LÉGENDE : 1 = Loge du portier-peseur. - 2 = Bureaux et logement du chef d'usine. - 3 = Habitation des contremaitres. - 4 = Halle à coke. - 5 = Epurateurs. - 6 = Compresseurs. - 7 = Compteurs et régulateurs. - 8 = Appareils. - 9 = Fosse à goudron, ammoniacque et huile d'anthracène. - 10 = Chaudières. - 11 = Bâtiment central. - 12 = Chaudières. - 13 = Distillerie d'ammoniaque. - 14 = Centrale électrique. - 15 = Fours. - 16 = Bâtiment de service. - 17 = Ateliers. - 18 = Magasins à charbon. - 19 = Gaz à l'eau. - 20 = Hangar pour ballons. - 21 = Réservoirs à huile Diel et pour gaz à l'eau.

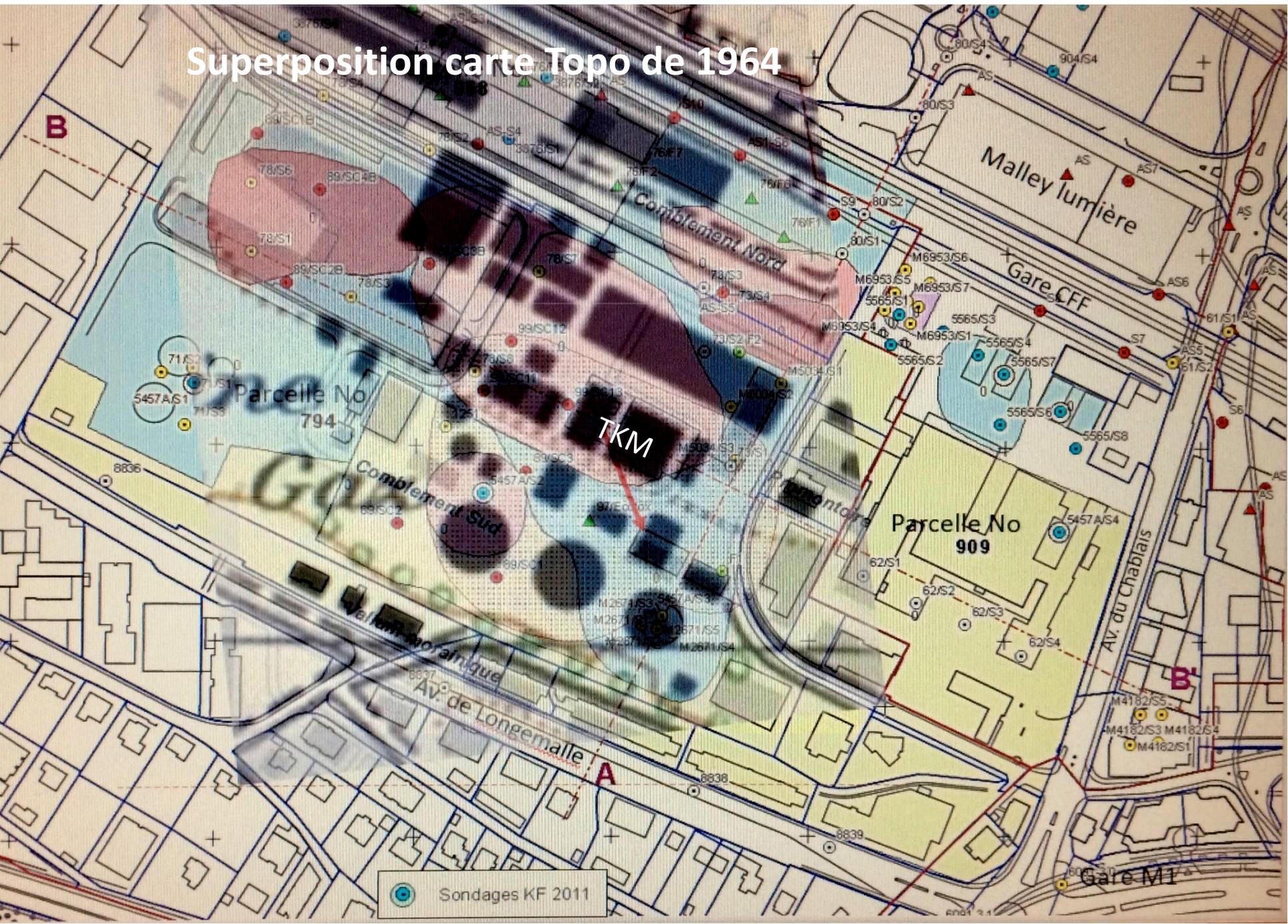
Nota. - Toutes les extensions sont figurées en pointillé.

\*) Réf 2

**Mais, quelle pollution ?**

**Vous en avez déjà entendu parler ?**

# Superposition carte Topo de 1964



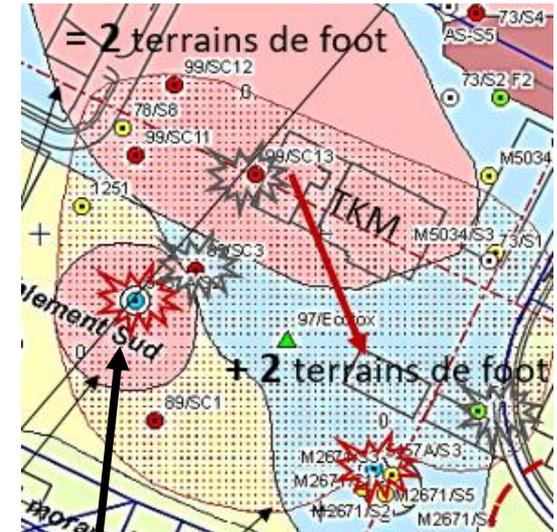
● Sondages KF 2011



Analyse d'échantillons d'eau prélevés sur le site Malley					
		Unités	<b>S2</b>	O Sites	
Date de prélèvement			10.06.2011	Valeur limites hors secteur A des eaux souterraines	Facteur dépass.
Hydrocarbures aromatiques monocycliques BTEX	Benzène	µg/l	34 000	20	1 700
	Ethylbenzène	µg/l	2 700 000	6 000	450
	Xylènes	µg/l	3 100 000	20 000	155
Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP	Benz(a)anthracène	µg/l	160	1.00	160
	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	110	1.00	110
	Benzo(a)pyrène	µg/l	220	0.1	2 200
	Dibenz(a)anthracène	µg/l	11	0.1	110
	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	77	1.00	77
	Naphtalène	µg/l	64 000	2 000	32
Métaux lourds	Arsenic	mg/l	31	0.10	310
substances organiques	Hydrocarbures aliphatiques C5- C10	mg/l	14 000	4.00	3 500
	Tert-butylméthyléther (MTBE)	mg/l	19	0.40	48

Tiré de l'annexe 3 du rapport K&F - sondage S2

Osites : Ordonnance fédérale sur les sites contaminés



sondage S2

\*) Réf 3

A titre d'exemple : sur le site de l'ancienne usine à gaz de Genève (Jonction) se sont des **dépassements de 10 fois** les limites qui ont justifié une décontamination totale.

**Les dépassements à Malley sont énormes.**

# Jusqu'où ira cette contamination ?

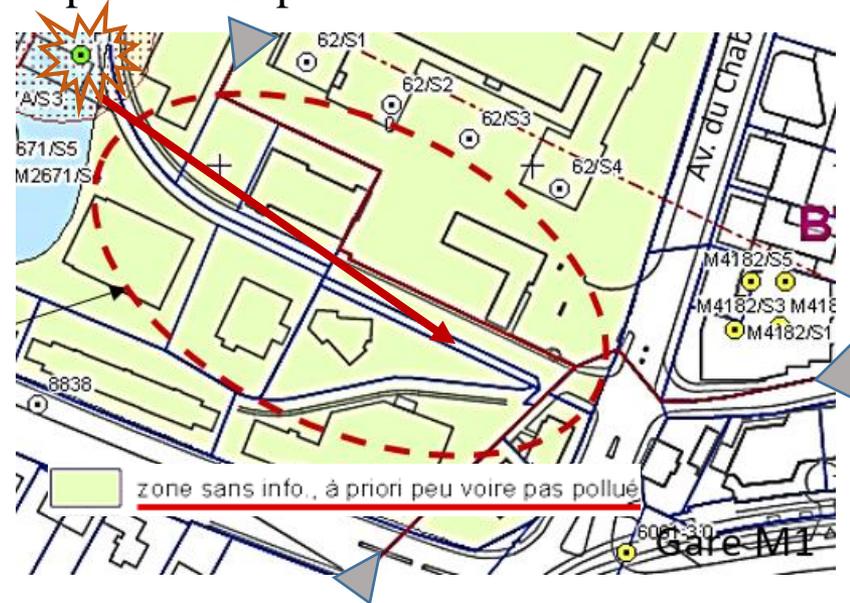
L'étude K&F (7.2011) dit qu' « il est **possible** que la faible pente du site (en profondeur) **empêche un écoulement plus important** des substances polluantes plus en aval ».

\*) Réf 4

*Commentaire :*

*... L'aval dans ce cas représente la zone Sud-est (sur 3 communes ) .*

*«Zone qui n'a donné lieu à **aucun forage de contrôle et qui est jugée à priori peu voire pas polluée.»***



(SDIM p78 - 06/2012) ...

*La situation hydrogéologique ne doit **pas être modifiée** par d'éventuels travaux en sous-sol.*

...

\*) Réf 5

(SDOL - 07/2013 / Etudes préliminaires pour les espaces publics, page 67)

*... Il nous semble indispensable qu'un mandat parallèle soit engagé qui **évalue l'importance de la pollution** sur l'ensemble du périmètre et **qui précise le type d'intervention de dépollution de sol, lieu pour lieu.** ...*

\*) Réf 6

Remarque : La notion de «confinement» est totalement absente de ces rapports.

# **Le projet de réhabilitation de la friche**

# Maquette du lauréat : concours urbanisme – février 2012

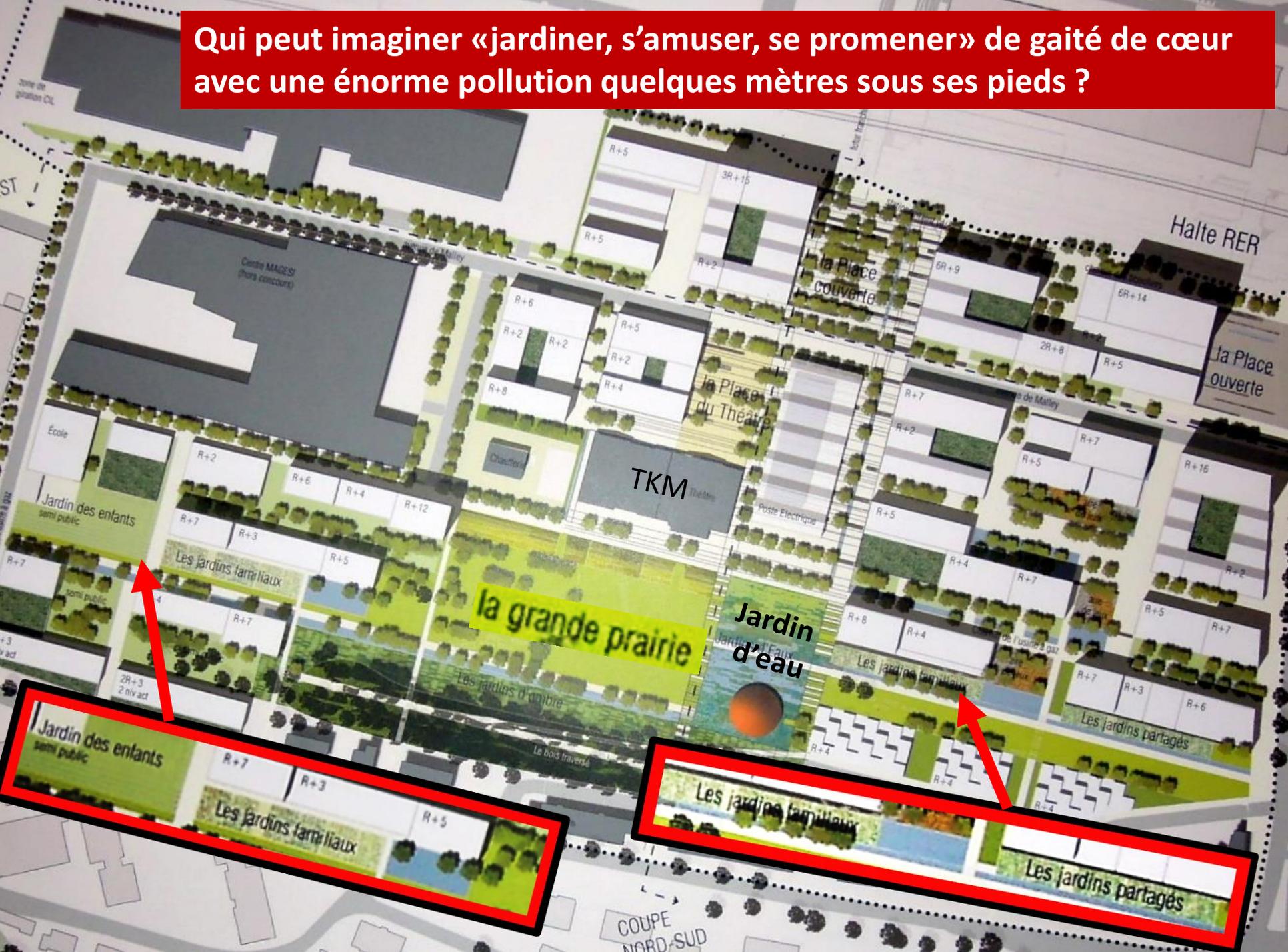
Avec marquage de la zone polluée par l'usine à gaz (en traitillé)



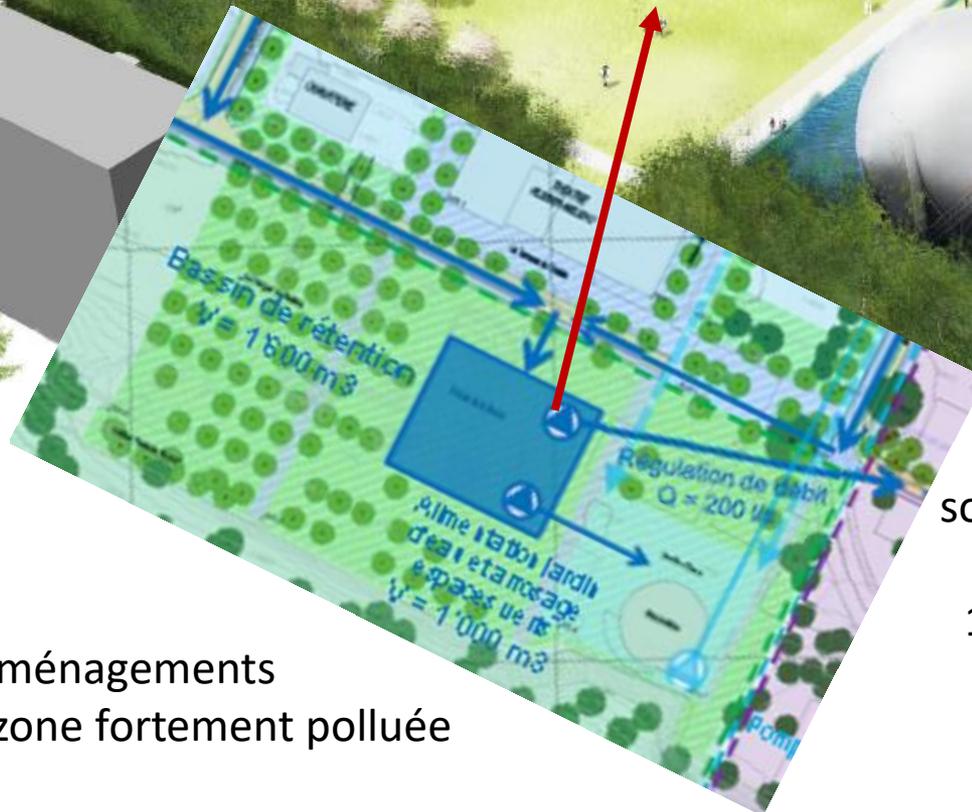
En pointillé la zone contaminée par les eaux souterraines.  
La flèche montre le sens de la contamination (sud-est)



Qui peut imaginer «jardiner, s’amuser, se promener» de gaité de cœur avec une énorme pollution quelques mètres sous ses pieds ?



## Infiltration des eaux de pluies interdite



Vue sur les aménagements situés sur la zone fortement polluée

Bassin de rétention souterrain sous la «grande prairie» 1800m<sup>3</sup> + 1000m<sup>3</sup> réserve pour arrosage et compensation évaporation du «jardin d'eau»

# Qu'en pensent les spécialistes

- **Tous pensent que notre réaction est justifiée**
- **Dans les cas de pollution, les mouvements citoyens sont des accélérateurs de décision**

En fonction de tous les éléments précédents, les comités des associations ci-dessous ont jugé qu'il était justifié de lancer la pétition : «Un écoquartier à Malley OUI, mais pas sur un site pollué»

**Vivre Renens et l'Ouest lausannois (AVREOL),  
Avenir Malley à Prilly et Groupe d'intérêt de Florissant (GIF),**

Les mouvements ci-dessous ont diffusés notre pétition auprès de leurs membres :

- Arc-en-ciel - Rassemblement des opinions libres de Renens (AEC),
- Mouvement des «Grands-parents pour le Climat» (GPclimat.ch),
- Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL)

# Pourquoi une pétition (cantonale) ?

- **Le temps presse -> agir avant les premières «mise à l'enquête»**
- **Casser la loi du silence sur cette pollution**
- **Les communes sont peu compétentes pour les aspects de pollution**
- **Trois communes touchées, avec un sérieux conflit d'intérêt pour Lausanne**
- **Toucher les organes chargés d'appliquer l'ordonnance sur les sites pollués soit l'état de Vaud et l'office fédéral de l'environnement**
- **Renens doit veiller à l'intégrité de son territoire, qui comprend le sous-sol**

# \*) Les références documentaires

(avec liens sur les documents)

1. Sur les traces du passé : [une balade à travers les trésors du patrimoine de Malley](#), Fig 4 & 6. Léa Marie d'Avigneau 08.12.2016 pour le SDOL
2. [Bulletin technique de la Suisse romande No 4](#), SIA 25.2.1912
3. Etude Karakas & Français, juillet 2011, *Etude sur l'état de contamination des sols et de l'eau souterraine*, Annexes : [Représentation schématique de la pollution des matériaux, page 2](#) et sondages
4. Etude Karakas & Français, juillet 2011, *Etude sur l'état de contamination des sols et de l'eau souterraine*, [Rapport final](#) .
5. Le Schéma directeur intercommunal de Malley - 06/2012 - [SDIM](#) page 78
6. Etudes préliminaires pour les espaces publics - [SDOL - 07/2013](#) page 67